

Année scolaire Year 2018/2019

Caisses / comptes de classe en Maternelle et Primaire

Bruxelles, le 3 Septembre 2018

Après consultation étroite entre l'école et l'APEEE, il a été convenu qu'au cours de l'année scolaire 2018/2019, les représentants des classes de parents continueront à gérer les caisses / comptes de classe dans les classes Primaires et Maternelles de l'EEB3.

Des caisses / comptes de classe sont établis dans chaque classe en fonction de la contribution individuelle de chaque famille, qui est fixée à (...) euros (le montant précis doit être déterminé par les parents lors de leur réunion annuelle de septembre sur la base d'une proposition de l'enseignant de la classe). Les comptes sont gérés par un trésorier de classe élu parmi les quatre représentants de classe.

L'objectif de ce compte est de contribuer, entre autres, à des projets de classe spécifiques, qui sont décidés par les enseignants et communiqués à tous les parents à l'avance, ainsi qu'à toute autre dépense que la communauté parentale décide.

Les considérations clés pour la suppression du système envisagé à titre exceptionnel pour la dernière année scolaire 2017/2018 sont les suivantes :

- a) La centralisation en grande partie de la gestion des montants concernés ne serait ni efficace ni efficiente et entraverait la transparence et la responsabilité;
- b) Un audit interne a confirmé ce raisonnement et a également exhorté les écoles européennes à ne pas utiliser les ASBL à ces fins.

L'APEEE s'engage activement avec l'école pour trouver une solution permanente aux sorties scolaires spécifiques qui concernent davantage de classes, impliquant la collecte préalable d'une somme d'argent importante, afin de garantir le transport et la réservation des places des étudiants.

La solution ci-dessus respecte la partie pertinente de la résolution sur la transparence financière adoptée par l'assemblée générale de l'APEEE en 2018 en janvier 2018.

Pour assurer le bon fonctionnement du modèle de gestion décentralisé et pour répondre à certaines préoccupations très pertinentes soulevées par l'école, la participation active des parents est nécessaire.

Les parents de toutes les classes sont donc invités à veiller à ce qu'un trésorier bénévole (représentant de classe) soit élu au début de l'année scolaire afin d'administrer le fonds de la classe. Si une classe souhaite qu'un fonds soit mis à la disposition de ses enfants pour couvrir ses dépenses, un parent bénévole doit se présenter pour le gérer, sinon malheureusement il n'y a pas d'autre moyen pour que ces activités et dépenses aient lieu. Pour rappel, les fonds de classe couvrent les petites dépenses non obligatoires (par exemple, cadeaux pour les

élèves ou l'enseignant, achat d'articles peu coûteux), qui ne sont pas financées par le budget pédagogique de l'école et les coûts des sorties en classe et à un niveau limité à au plus un jour d'école).

Afin de s'assurer que les enseignants ne sont pas exposés à des risques financiers, il est essentiel que des fonds suffisants pour les excursions d'une journée soient collectés avant toute activité. Tous les paiements pour les excursions d'une journée dans toutes les sections de maternelle ou de primaire doivent être payés à l'avance à l'organisateur, sur la base des devis ou des hypothèses de coûts reçus lors du processus de planification. Si, pour une raison quelconque, le voyage n'a pas lieu, l'organisateur remboursera l'argent à chaque fonds de classe. Afin de ne pas imposer une charge administrative excessive, les parents de chaque classe organiseraient entre eux des arrangements pratiques pour collecter le montant des contributions et comptabiliser les dépenses. Dans notre école, de tels arrangements ont prévalu dans la grande majorité des classes pendant de nombreuses années et ont bien servi leur objectif, en minimisant les lourdeurs administratives excessives.

De cette manière, l'APEEE espère qu'il sera possible de faciliter des activités de classe très appréciées, qui sont étroitement liées mais officiellement distinctes du programme officiel. Tous les parents et les enseignants sont invités à collaborer pour que les fonds de classe décentralisés facilitent les aspects importants de la vie scolaire.

À noter: les coûts plus importants liés aux voyages scolaires obligatoires à plusieurs sections continueront d'être administrés par l'école. Comme les années précédentes, la planification est en cours et les parents seront dûment informés au début de la nouvelle année scolaire. L'APEEE s'engage activement avec l'école pour développer des modèles de gestion financière pour les activités hors budget viables, efficaces et efficientes.

L'Association des Parents de l'École Européenne Bruxelles III (APEEE)